

COMMUNE DE CROZE

**Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 octobre 2023**

<b>MEMBRES</b>	<b>10</b>
<b>PRESENTS</b>	<b>7</b>
<b>REPRESENTES</b>	<b>1</b>

Le six octobre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session extraordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 29 septembre 2023.

**Etaient présents :** MMES. CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire et JABOUILLE Natacha et M.M. CREPIAT Michel, FLESSATI Pierre, FOLLEZOU Éric et TERNAT Didier.

**Etaient excusés :** DANIEL Pascal et CRUICKSHANK Caroline (procuration TERNAT Didier)

Lesquels formant la majorité des membres en exercice.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme JABOUILLE Natacha a été désignée pour remplir cette fonction.

**Ordre du jour :**

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 juillet 2023
- Dossiers DETR 2024
- Modes de chauffage logement
- Questions diverses : Amendes de police, hangar, travaux, Noël, RIFSEEP, Rapport d'activité Com. Com., Comice

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h30

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal n'appelant pas d'observation est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer à traiter les différents points à l'ordre du jour, M. le Maire fait un point sur le comice agricole du 23 septembre. C'est une belle réussite avec une fréquentation de plus de 300 personnes et plus de 200 repas vendus. Mme CHAUVAT Claire s'occupe de finaliser l'article qui paraîtra dans la montagne car le correspondant n'était pas présent. Pour cela, il lui manque des données précises. M. FOLLEZOU Eric lui communique le numéro de téléphone du technicien du GDA d'Aubusson en charge du comice.

** Demande de subvention au titre de la DETR 2024 – Réalisation d'une aire de jeux pour enfants**  
*Délibération n°2023\_30*

Le Maire rappelle aux conseillers municipaux que dans leur profession de foi, pour les élections municipales, il avait été prévu de créer une aire de jeux pour enfants.

**COMMUNE DE CROZE**

---

Etant donné le nombre grandissant d'enfants sur la commune, il serait agréable de pouvoir réaliser ce projet avant la fin du mandat.

Le coût de ce projet est estimé à 9 093.00 € HT soit 10 911.60 € TTC

Il pourrait bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2024.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT :	9 093.00 €
DETR 2024 (40%) :	3 637.20 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	5 455.80 €

Les lieux proposés sont La Baraque et Bunleix. Il faut réfléchir à la localisation dans l'attente de l'attribution de la subvention.

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Demande de subvention au titre de la DETR 2024 - Achat de matériel pour le tracteur**

*Délibération n°2023\_31*

Le Maire explique que pour faciliter l'entretien de la voirie communale ainsi que de favoriser les conditions de travail des employés, il serait judicieux de prévoir l'achat d'une balayeuse et d'une épareuse adaptables au tracteur de la commune.

Le coût de ce matériel est estimé à 20 100.00 € HT soit 24 120.00 € TTC

Ces achats pourraient bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2024.

Le plan de financement est le suivant :

MONTANT TOTAL TRAVAUX HT :	20 100.00 €
DETR 2024 (40%) :	8 040.00 €
AUTO-FINANCEMENT HT :	12 060.00 €

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Etude de faisabilité d'une installation géothermique avec comparatif biomasse**

*Délibération n°2023\_32*

Le conseil municipal de Croze envisage de remplacer le système de chauffage du bâtiment Mairie - Salle polyvalente – Logement par une PAC géothermique sur sondes.

A cet effet et suite à la restitution de l'audit énergétique, le conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, estime nécessaire de réaliser, **une étude de faisabilité** technique et économique du projet d'implantation de cette solution avec un comparatif Biomasse.

Cette étude, estimée à **8 194 € HT maximum**, (sans coefficient de réduction et sur la base du BPU le plus élevé) peut être prise en charge par le Fonds Chaleur de l'ADEME via le Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique de la Creuse (CCRT 23) à hauteur de 70 %.

**COMMUNE DE CROZE**

---

La Commune prend en charge les **30%** du montant hors taxes et la **TVA**.

Dans ce cas, la réalisation de l'étude doit être confiée au Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC) par le biais d'une convention de mandat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'étude au SDEC.

Le Syndicat se charge ainsi de la gestion technique, administrative et financière de l'étude qui sera réalisée par un bureau d'étude indépendant.

**Adoptée à l'unanimité**

**✚ Questions diverses :**

Amendes de police : Monsieur le maire explique qu'à compter de cette année, le mode de répartition des amendes de polices est modifié. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police, il faudra désormais procéder comme toute demande de subvention, en amont des achats.

Point travaux la poste : M. CLAVEYROLAT devrait réunir les entreprises pour une réunion de chantier d'ici la fin du mois d'octobre. Nous sommes en attente du maître d'œuvre suite au diagnostic amiante avant travaux.

Hangar : le bail précaire d'un an non renouvelable, d'un loyer de 360 € TTC devrait être signé lundi. Nous sommes en attente d'un devis pour l'électricité.

Halloween : une réunion est prévue le lundi 23 octobre à 18h avec le comité des fêtes pour finir d'organiser la journée du 28 octobre. Un mail sera envoyé à tout le monde pour rappel des dates. Il est prévu de commencer à décorer le mercredi 25 après-midi avec peut-être la participation de quelques enfants pour finir les préparations et mettre les tables, il est proposé de se réunir le vendredi 27 après-midi.

Noël : la date du 16 décembre est choisie pour le repas de Noël. Il conviendra de contacter plusieurs traiteurs pour connaître leurs disponibilités ainsi que les menus et les tarifs qu'ils proposent. Pour les colis, M. le Maire propose d'éventuellement changer, étant donné que les temps sont de plus en plus durs, en proposant un colis viande par exemple. Etant donné la difficulté parfois de distribuer les colis à temps car les gens ne sont pas toujours présents lors de la distribution, des conserves seraient préférables.

Pour les enfants, il faut voir avec Caroline pour qu'elle récupère le catalogue comme chaque année et qu'on puisse convenir d'une date de réunion.

Rapport d'activité 2022 COM. COM. : M. le Maire demande à tous les conseillers s'ils ont bien reçu le rapport d'activité de la COM. COM. car tous les conseillers municipaux doivent en avoir pris connaissance.

RIFSEEP : la réunion sur la mise en place du RIFSEEP s'est déroulée le mercredi 27 septembre à 18h. Le but est de définir les termes et les montants minimaux et maximaux des primes par responsabilités et par poste. Sachant que nous devons dans un premier temps saisir la commission en charge de vérifier le dossier au sein du centre de gestion pour avis. Une fois seulement l'avis rendu du CDG, nous pourrions le mettre en place.

Monsieur le Maire reste le décideur des montants attribués à chaque agent suivant leur assiduité et leur responsabilité.

Soirée accueil des nouveaux arrivants : la Com. Com. organise une soirée des nouveaux arrivants le samedi 8 novembre pour toutes les communes de l'EPCI dans la salle des fêtes de la commune. Explication du déroulé de la fin d'après-midi et de la soirée. Tous les habitants de la commune devraient être conviés mais nous attendons le retour d'Amandine Bonnaud.

Commission économie : une commission économie de la Com. Com. est organisée le mardi 17 octobre dans note salle des fêtes à 18h30, pour les personnes de la commission. Les élus de la

**COMMUNE DE CROZE**

---

commune siégeant à cette commission sont Joëlle et Didier.

Fibre : M. Follezou nous fait part du stockage des poteaux de la fibre dans les fossés, ce qui limite l'élagage des haies par M. Mauricou.

Trou route : M. Follezou explique que rien a encore été fait concernant les dégâts sur la route intercommunale du Cousseix et que le trou s'agrandit. Monsieur le Maire explique que la personne en charge des travaux au sein de la Com. Com. a démissionné. Il devrait être remplacé dans les mois à venir. Mais il va demander où on est le dossier.

**Le maire clos la séance à 21H50.**

**Le secrétaire de séance,  
Natacha JABOUILLE**

**Le Maire,  
Didier TERNAT**